



Roulez vers l'emploi avec Mobil'ins

Fiche d'information sur la mobilisation d'une A.P.R.E pour des réparations mécaniques

Présentation de l'action

- ❖ Depuis la création en 1998 de Mobil'ins, l'objet social de l'action est resté le même : favoriser la mobilité individuelle des personnes en difficulté pour se rendre sur les lieux de formation ou d'emploi. Mais au vu de l'évolution des conditions d'accès à la mobilité autonome, certains ajustements sont aujourd'hui nécessaires. C'est pourquoi en 2013 Mobil'ins se modernise et se développe, en proposant **un service de garage solidaire**.
- ❖ Dans l'avis n° 12-A-21 du 8 octobre 2012, l'Autorité de la concurrence remarque que "depuis la fin des années 1990, les prix de l'entretien et de la réparation des véhicules ont augmenté de 35% (hors pièces détachées), soit deux fois et demi l'inflation.
- ❖ Le projet de Garage Solidaire répond au constat qu'à mesure que le prix de l'entretien d'un véhicule augmente le nombre de personnes ayant les moyens d'entretenir un véhicule diminue. Pourtant, dans notre département géographiquement étalé, il peut s'avérer nécessaire de détenir un véhicule pour se rendre au travail. Ce besoin est prégnant notamment pour les personnes se rendant dans certaines zones périphériques mal desservies par les transports en commun ou encore pour les personnes travaillant avec un rythme en horaires décalés.
- ❖ Aussi Mobil'ins propose un service de réparations mécaniques de qualité à des prix adaptés, ces travaux sont réalisés par des mécaniciens qualifiés.

Les conditions d'accès au service sont les suivantes

- ❖ Le véhicule doit avoir des papiers en bonne et due forme (carte grise, assurance)
- ❖ Le bénéficiaire doit fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le permis de conduire en cours de validité.
- ❖ L'orientation est effectuée par un référent R.S.A.

Principes de fonctionnement du service et de montage de la demande d'A.P.R.E

- ❖ Le référent R.S.A adresse une orientation à Mobil'ins à l'aide de la fiche d'orientation et d'un contrat d'insertion stipulant le besoin de réparation à faire chez Mobil'ins.
- ❖ Dans le contrat d'insertion devra être présentée la cohérence entre le besoin de réparation mécanique et le projet personnel du bénéficiaire.
- ❖ Mobil'ins prendra alors contact avec la personne pour convenir d'un rendez-vous avec le bénéficiaire afin de réaliser le devis des réparations.
- ❖ Mobil'ins transmettra alors le devis ainsi que le R.IB de l'association Passerelle au référent afin que celui-ci puisse monter le dossier A.P.R.E et qu'il soit examiné au cours de la prochaine commission A.P.R.E.
- ❖ Lorsque la commission accepte le devis nous conviendrons alors d'un nouveau rendez-vous en vue de réaliser les réparations.
- ❖ L'heure de main d'œuvre sera facturée 25 € et les pièces seront vendues à prix coûtant.

Plus d'informations disponibles sur le site www.infomobilins.jimdo.com

